6. that the Chairman table the report in the House on or before April 3, 1985, and that the Chairman be authorized to name an acting Chairman for that purpose as required.

At 3:51 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

6. que le président dépose le rapport sur le bureau de la Chambre le 3 avril 1985 ou avant cette date, et qu'il soit autorisé à désigner un président suppléant à cette fin comme l'exige le Règlement.

A 15 h 51, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Donald G. Reid

Clerk of the Committee